

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Novembre 2021

Date de convocation :
Mardi 09 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
21

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET (20H30), V. RÉVEILLARD,
MM. BARONNET, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, A. TOUTAIN,
D. DUPONT, Y. JOUVEAU DU BREUIL, C. LEVÉZIER (20H30), J.C THOBOIS
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
25

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

C. ROUGERON donne pouvoir à P. LEPORTIER
D. DUVAL donne pouvoir à C. NOË
T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
C. ANCELIN donne pouvoir à D. DUPONT

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

M. BÉNARD, C. LINY

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE

Monsieur Robin CHEVRETEAU est élu secrétaire de séance

N°67 / 2021

OBJET : Constitution de provision sur créances douteuses : budget Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande du percepteur pour la constitution de provision sur créances douteuses concernant le recouvrement des recettes de cantines et transport scolaire ;

Considérant qu'il convient d'inscrire la somme de 119,59 € pour cette constitution de provision sur créances douteuses,

DÉLIBÈRE

Article unique : Accepte de constituer la provision sur créances douteuses pour le montant de 119,59 € au budget Communal.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS (Monsieur Jouveau du Breuil absent au moment du vote), LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 18 novembre 2021
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20211118-242-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2021

Publication : 19/11/2021

27530	COMMUNE D'ÉZY SUR EURE	N°68 / 2021
Code INSEE	BUDGET COMMUNE	

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Décision Modificative n°3

Virements de crédits

Nombre de membre en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrage exprimés : 25

VOTE : 25 "pour"

Date de convocation : mardi 09 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire.

Présents : P. LEPORTIER, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET, V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, A. TOUTAIN, D. DUPONT, Y. JOUVEAU DU BREUIL, C. LEVÉZIER, J.C THOBOIS

Objet : Budget Communal : décision modificative n°3

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la provision sur créances en section de fonctionnement et d'ajuster les crédits des différents comptes en investissement pour permettre l'établissement de la liste des « restes à réaliser » (RAR) qui seront reportés sur le budget communal 2022.

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires en recettes de fonctionnement pour tenir compte de nouvelles recettes liées au camping et à des dotations supérieures aux prévisions

DÉLIBÈRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-01 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70311-026 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-70328-95 : Autres droits de stationnement et de location	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-74832-01 : Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
R-7817-01 : Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	36 120,00 €	0,00 €	36 120,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-822 : Installations de voirie	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568-113 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-251 : Mobilier	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	42 500,00 €	0,00 €	42 500,00 €
TOTAL Général		78 620,00 €		78 620,00 €

(1) y compris les restes à réaliser



Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 18 novembre 2021
 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20211118-243-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2021

Publication : 19/11/2021

N°69 / 2021

OBJET : Création de logements sociaux – Habitat Eurélien : garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 5 logements collectifs rue Aristide Briand.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande effectuée par le bailleur social « Habitat Eurélien » pour garantir les emprunts nécessaires à la réhabilitation de 5 logements situés rue Aristide Briand, qui ont été transformés en logements locatifs sociaux (LLS), portant ainsi à 152 le nombre de LLS présents sur la Commune,

Considérant que le montant total des emprunts est de 373 000 € dont 113 500 € ont été déjà garantis par le Conseil Départemental de l'Eure. La Commune est donc sollicitée sur 50 % de garantie de la somme restante de 259 500 €, soit 129 750 € à garantir. Les autres 50 % ont été demandés à l'Agglo du Pays de Dreux.

DÉLIBÈRE

Article unique : Accepte la garantie d'emprunt demandée par le bailleur social Habitat Eurélien pour la réhabilitation de 5 logements en logements locatifs sociaux (LLS) rue Aristide Briand pour un montant total de 129 750 € auprès de la Caisse des Dépôts.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 18 novembre 2021
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20211118-244-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2021

Publication : 19/11/2021

N°70 / 2021

OBJET : Agglomération du Pays de Dreux : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – lancement d'un groupement de commande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°49 / 2020 du 02 octobre 2020 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

Considérant que dans le cadre de l'OPAH multisites, dans laquelle la Commune est intégrée, il convient de mettre en place un groupement de commande piloté par l'Agglo du Pays de Dreux,

Considérant que ce groupement de commande est nécessaire pour mutualiser les coûts du cabinet qui sera retenu pour animer l'OPAH auprès des particuliers : tenue de permanence, réunion d'information, instruction des dossiers de demande de subvention...

Considérant que pour lancer l'appel d'offres, il est nécessaire d'approuver la convention de groupement de commande,

DÉLIBÈRE

Article unique : Approuve la convention de groupement de commande pour la mission « suivi-animation » de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec l'Agglomération du Pays de Dreux, pour le lancement d'appel d'offres.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 18 novembre 2021
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20211118-241-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2021

Publication : 19/11/2021

N°71 / 2021

OBJET : Agglomération du Pays de Dreux : convention d'utilisation du centre aquatique « Agglocéane » par l'école élémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de renouveler la convention d'utilisation des structures aquatiques de l'Agglomération du Pays de Dreux pour permettre aux enfants de l'école élémentaire de pouvoir bénéficier ces équipements et ainsi apprendre la natation, pour l'année scolaire 2021-2022,

DÉLIBÈRE

Article unique : Approuve le renouvellement de la convention d'utilisation du centre aquatique « Agglocéane » par l'école élémentaire pour l'année scolaire 2021-2022.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS (Monsieur Jouveau du Breuil absent au moment du vote), LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 18 novembre 2021
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20211118-245-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2021

Publication : 19/11/2021

N°72 / 2021

OBJET : Création de poste : Chef de service.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 40 prescrivant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que la nomination aux grades et emplois de la fonction publique territoriale relève de la compétence exclusive de l'autorité territoriale,

Considérant qu'à la suite de la réussite au concours de Chef de Service Police Municipale (catégorie B), un agent a sollicité la Commune pour pouvoir être nommé sur ce grade,

Considérant l'évolution démographique de la Commune, des besoins en matière de Police Municipale et la nécessité de faire évoluer le service,

Considérant qu'il convient de créer un poste de Chef de Service Police Municipale,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à créer un poste de Chef de Service Police Municipale (catégorie B).

Article 2 : Les crédits seront inscrits au budget 2022 et suivants de la Commune d'Ezy sur Eure.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 18 novembre 2021
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20211118-246-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2021

Publication : 19/11/2021